

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A incluse)

« GESTION LOCATIVE »

PRESTATION DE BASE à la charge du bailleur :

Le taux est appliqué sur les sommes encaissées (hors dépôt de garantie).

HONORAIRES DE GESTION :

Gestion locative : 7.20 % TTC

Garantie loyers impayés et détériorations immobilières : 1.90 % TTC

« LOCATIONS »

<p>Usage Habitation</p>	<p><i><u>Montant des honoraires à la charge du bailleur :</u></i> <i>Prestation de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 12,00 € ttc/m² de surface habitable</i> <i>Établissement de l'état des lieux d'entrée : 3,00 € ttc/m² de surface habitable.</i> <i>Autres prestations (à la charge exclusive du BAILLEUR) : 250 € TTC</i> <i><u>Montant des honoraires à la charge du LOCATAIRE :</u></i> <i>Prestation de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 12,00 € ttc/m² de surface habitable</i> <i>Établissement de l'état des lieux d'entrée : 3,00 € ttc/m² de surface habitable.</i></p>
-----------------------------	---

LOCAL COMMERCIAL : un trimestre charges comprises à la charge du preneur